

# **Beauregard 2**

## **Synthèse envoyée à la Commune de Thuin en novembre 2003 sur l'aménagement du carrefour route de Biesme et des abords de l'école à Biesme/Thuin**

Après rencontre et questionnaire auprès des instituteurs et d'un représentant du comité de parents (également habitant du quartier), discussion avec A. Jeanmart (service Quartiers) et des visites sur place.

### ***Les constats***

#### **Route de Biesme**

- Longue ligne droite.
- Pas de panneau d'entrée d'agglomération ou 50km/h.
- Pas de perception d'entrée du village; caractéristique plus importante en venant de Thuillies.
- Pas de perception d'approche d'une école.
- Peu de perception du carrefour avec les rues St Martin et de la Forestaille.
- Pas de perception d'approche d'autres carrefours : rues du Moulin, Notre Dame de Tongre.
- Pas de panneaux de priorité de droite rues du Moulin et Notre Dame de Tongre.

Conséquences :

- Vitesse ressentie importante.
- Refus ou oubli de la priorité de droite surtout avec les rues du Moulin, de la Forestaille et Notre Dame de Tongre.

#### **Abords du carrefour rues St Martin et Forestaille**

- Manque de visibilité en venant de la rue de la Forestaille.
- Trottoirs étroits, très encombrés par la végétation riveraine.
- Abords tristes et peu entretenus, abri-bus complètement détruit.
- Traversées de voiries peu sécurisantes.
- Plainte de certains riverains de la rue St Martin qui manquent de visibilité depuis la construction du mur de soutènement en béton de la route de Biesme.

Conséquences :

- Risques de conflits entre véhicules ou avec des piétons.
- Image du lieu peu esthétique et non appropriée à la fonction.

#### **Abords de l'école : rue de la Forestaille**

- Absence de trottoirs rue de la Forestaille : absence totale côté école, très réduits sur l'autre côté et trop encombrés par la végétation riveraine.
- Absence de visibilité due au tournant et à la haie du voisin situé au n° 43, situation à haut risque vu l'absence de trottoir et la déclivité de la rue qui incite à la vitesse.

- Pas de réglementation imposée du stationnement qui s'effectue à cheval sur les deux trottoirs avec manœuvres (demi-tour parfois délicats) de certains automobilistes. Le mercredi midi, jusque 15 véhicules sont stationnés de chaque côté entre 12h05 et 12h10.

Conséquences :

- Risque pour un piéton ou un cycliste de se faire percuter par un véhicule qui ne l'aurait pas vu sur la voirie ou entre des véhicules stationnés.
- Aux heures d'arrivée et de départ des enfants, le passage est rendu difficile pour d'autres véhicules. Notons que ceci a l'avantage de réduire fortement leur vitesse et donc de diminuer le risque de collision violente avec un piéton.

### **Abords de l'école rue Notre Dame de Tongre**

- Présence d'un terrain inoccupé (ancien dépôt de matériaux) pouvant servir de lieu de stationnement. Le mercredi midi : 15 véhicules y sont stationnés dans un parfait désordre.
- Deux accès à cette zone mais tous deux délicats à certaines périodes. Accès par le monument, dangereux par temps de pluie ou de gel et la rue Notre Dame de Tongre où par temps sec une importante poussière est soulevée et est gênante pour les riverains.

## ***Les principes et propositions d'aménagements***

Voir les 2 plans

### **Route de Biesme**

- Placer deux panneaux d'entrée d'agglomération : au niveau de la rue du Moulin et de la première maison en venant de Thuin (n° 63). Voir aussi les remarques issues du plan de mobilité.
- Marquer les carrefours rues du Moulin et Notre Dame de Tongre, exemple : bande pavée dans le revêtement et/ou élément de mobilier urbain haut (voir carrefour rues Forestaille/St Martin).
- Placer des panneaux rappelant le régime de priorité à ces deux carrefours. Voir aussi les remarques issues du plan de mobilité.
- Faire ralentir plus fortement les véhicules à l'approche du carrefour rues St Martin et Forestaille (voir ci-dessous).

### **Abords du carrefour rues St Antoine et de la Forestaille**

- Limiter la vitesse d'approche des véhicules : placer des éléments de ralentissement avant le carrefour lui-même, exemple : bande en pavés naturels dans le revêtement.
- Réduire la vitesse dans le carrefour, exemples : diminuer la largeur des bandes à l'approche directe du carrefour (élargir trottoirs, filet ou îlot central), créer un dévoiement de l'axe de la route, poser des matériaux de sol différents (revêtement en pavés naturels dans le carrefour, plateau surélevé en pavés béton).
- Créer ou améliorer les trottoirs; selon les endroits : élargir, placer un revêtement pérenne, nettoyer les zones de propriétés publiques, obliger la taille de la végétation privée.

- Marquer par un élément en 3D la présence du carrefour. Cet élément doit aussi si possible marquer l'entrée dans le cœur du village et la proximité de l'école; exemple : un élément minéral rompant le caractère boisé de la route (luminaire, mobilier urbain haut qui pourrait être choisi avec la population et/ou l'école).
- Si l'abri-bus est jugé important, le remplacer.
- Vérifier l'intérêt de poser un miroir rue de la Forestaille.

### **Abords de l'école : rue de la Forestaille**

- Créer un trottoir de 1.20 à 1.50 m de large (selon les possibilités de rétrécissement maximum de la voirie), le long de l'école, le protéger du stationnement, l'étendre au-delà du tournant (vers le n° 43) pour réduire les risques d'accidents dus à la très mauvaise visibilité à cet endroit.
- Face à l'école et jusqu'au carrefour, réduire fortement la largeur des bandes roulanges : 4.50 m (si possible) et mettre un filet central (pavés) de délimitation des bandes de circulation.
- Envisager de permettre la poursuite du stationnement en face de l'école (à cheval sur le trottoir), faire de la sensibilisation pour que l'utilisation soit essentiellement de la « dépose rapide » d'élèves.

### **Abords de l'école rue Notre Dame de Tongre**

- Améliorer la zone de stationnement située à l'arrière de l'école, envisager conjointement une utilisation pour les enfants et/ou adultes du quartier. Le Service Quartiers a déjà été sollicité par la Jeunesse de Biesme à ce propos mais sans projet défini actuellement.
- Améliorer l'accès par la rue Notre Dame de Tongre : envisager un asphaltage léger sur une largeur de 3 à 3.5 m. Les riverains de la rue Notre Dame de Tongre ont émis des craintes à propos de la création d'un parking à cet endroit en raison de la poussière soulevée par temps sec.
- Ne pas réserver l'accès par le monument aux véhicules, éventuellement même interdire cet accès et par contre faciliter celui des piétons. Cet accès restera toujours difficile à emprunter, voire dangereux pour les véhicules, surtout en descente. L'asphalte ne sera pas esthétique dans l'environnement rocheux naturel et coûtera cher de mise en œuvre pour un simple raccourci.

Songer à l'intégration d'une zone de stationnement pour le bus scolaire; solution possible : la coordonner avec l'arrêt des TEC remis en état sur la route de Biesme, s'il est possible de dégager une « esplanade » de taille suffisante.

A Jeanmart me signale qu'une réunion de présentation/consultation avec l'espace quartiers de Biesme pourrait être programmée en mars ou avril 2004.